

Fédération LGBT

Fédération des Associations et des Centres Lesbiens, Gays, Bi et Trans en France Procès-verbal (résumé et détaillé) des XIX^{èmes} Rencontres nationales

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Tours, le 31 janvier et 1^{er} février 2009

Ce résumé ne contient que les décisions. Tout le détail des présences et procurations, des débats et des votes, est contenu dans le PV chronologique qui suit ce résumé.

Samedi 31 janvier 2009 | **I) Installation des travaux**

A cet instant, neuf membres sont présents ou représentés et à jour de cotisation.

1) Désignation du bureau de séance

Par 9 pour :

La LGP Région Centre (LGPRC) préside la séance. Alexis Godde, de la LGPRC, est secrétaire de séance. David Auerbach de la ComCo est assesseur.

2) Bilan moral de la Présidence

Bilan moral approuvé par 9 pour.

3) Bilan d'activité de la Commission de coordination

Bilan d'activité approuvé par 5 pour, 2 contre, 2 abstentions.

4) Bilan financier de la Trésorerie

J'En Suis J'Y Reste, Centre LGBT de Lille, n'est pas informé pour pouvoir présenter le bilan financier.

Le bilan financier est rejeté par 5 contre et 4 abstentions.

Un bilan devra être présenté aux prochaines Rencontres.

5) Validation des invités à l'assemblée générale

Association invitée : l'Égide, de Lille, potentielle nouvelle adhérente. Possible visite de la délégation locale d'Aides. Liste approuvée sans opposition manifeste.

Samedi 31 janvier 2009 | **II) Questions statutaires**

1) Modification des statuts et du règlement intérieur de la Fédération

Après des arrivées onze membres sont présents ou représentés et à jour de cotisation.

Après débats et échanges argumentés, les articles 1 et 2 tels que rédigés ci-dessous, sont adoptés par 1 abstention et 10 pour.

Article 1^{er} – Forme et dénomination

Les adhérent-e-s aux présents statuts instituent entre elles et eux une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par son décret d'exécution du 16 août 1901. Elle a pour titre « Fédération LGBT », pour sous-titre « Fédération des Associations et des Centres Lesbiens, Gays, Bi et Trans en France » et pour sigle FLGBT. Elle est ci-après dénommée « Fédération ».

Article 2 – Objet

1. La Fédération a pour objet de créer une solidarité entre associations LGBT. Elle regroupe des Centres LGBT et des associations locales ou nationales LGBT, qui agissent en France.
2. La solidarité exposée alinéa précédent s'entend à la stricte lumière de la devise de la Fédération portée au règlement intérieur. >R2 Elle vise donc à la création et à l'animation d'un espace d'échanges de vues, d'informations et de pratiques et à l'élaboration de réflexions, démarches et actions communes à l'exclusion de tout flux de soutien financier entre Membres.
3. Dans cette optique, les membres s'engagent à respecter et faire vivre la Charte annexée aux présents statuts.
4. Sans préjudice des stipulations des articles 8 et 9, la Fédération respecte l'indépendance de pensée et d'action de chaque Membre. Elle respecte la laïcité républicaine et est indépendante de toute organisation religieuse, confessionnelle, philosophique, politique ou syndicale. >R2
5. La Fédération combat les propos, violences, mutilations ou discriminations fondées notamment sur le sexe, l'indétermination de sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle assiste les victimes de ces propos, violences ou discriminations. Dans le cadre de ses coopérations, elle a une politique de prévention et de réduction des risques ; elle lutte notamment contre les infections sexuellement transmissibles et contre le VIH/sida. Elle se réserve le droit d'ester en justice, notamment dans le cadre du présent alinéa.

Suite à un débat pour savoir s'il fallait écrire *signataire de la Charte* ou *admis a signé la charte*, l'article 7 rédigé tel que suit : 11 pour. Adopté.

Article 7

1. Les Membres sont les Centres et Associations LGBT de France signataires la Charte. Ils ont voix délibérative.
2. Les Centres LGBT dont il est ici question sont des Associations LGBT ayant la responsabilité de gérer un local ouvert au public. Les autres Associations LGBT dont il est ici question sont des Associations LGBT n'ayant pas cette responsabilité.
3. Les Observateurs sont les Associations souhaitant signer la Charte de la Fédération dans le cadre défini par l'article 8 des présents statuts. Ils ont voix consultative.
4. Les Membres et Observateurs sont représentés par leurs Référent-e-s auprès de la Fédération dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Après débats et échanges argumentés :

Les articles 8 à 16 tels que rédigés ci-dessous sont adoptés, par 11 pour, toutefois le vote alinéa par aliéna de certains articles a pu être différent.

L'article 17 avec 8 pour, 2 contre, 1 abstention est supprimé.

Article 8- Admission et titularisation

1. Les associations candidates à l'adhésion peuvent demander à être Observateurs pour une durée maximum d'un an. > R8-2
2. Quand elles veulent devenir Membres à part entière, les associations candidates adressent leur dossier de candidature au Conseil d'administration qui l'instruit et présente son avis lors des Rencontres avant que les candidates soient entendues puis que les Membres statuent à huis clos en présence de membres du Conseil. Ils peuvent décider soit l'admission immédiate, soit un refus qui est alors motivé, soit proposer à aux candidates le statut d'Observateur pour une durée maximale d'un an, renouvelable une fois. Si les Membres décident de proposer le statut d'Observateur, ils devront statuer à la fin de la durée choisie sur l'admission, en décidant soit l'admission immédiate, soit un refus motivé. Si elle est adoptée, la résolution portant admission ne prend effet qu'après encaissement de la cotisation annuelle. >R8-1
3. Les associations candidates ne peuvent pas avoir le statut d'Observateur durant plus d'un an, renouvelable une fois, y compris lorsque ledit statut est reconduit par une décision des Membres telle que décrite à l'alinéa 2. La durée de conservation de ce statut doit donc être choisie en conséquence lors de cette décision.

Article 9- Perte de la qualité de Membre

1. La qualité de Membre se perd par la dissolution, la démission, ou la radiation.
2. La démission est constatée par le Conseil d'administration. >R9-1
3. La radiation est prononcée aux termes d'une résolution soumise à la majorité qualifiée des deux tiers des membres et motivée par un défaut de paiement de la cotisation annuelle, par un acte manifeste de mépris de la Charte ou des présents statuts ou par tout autre acte de nature à mettre en péril l'honneur, la dignité, la réputation ou les intérêts moraux ou matériels de la Fédération >R9-2
4. La procédure de radiation est ouverte sur demande de la Présidence ou de trois membres. Elle est instruite par le Conseil et doit permettre au Membre visé de préparer puis présenter sa défense dans des conditions utiles, loyales et sérieuses fixées par le règlement intérieur. >R9-2

Article 10- Rencontres nationales

1. Les Rencontres nationales sont l'Assemblée générale de la Fédération. Elles déterminent sa politique et contrôlent l'action de la Présidence, du Trésorier et du Conseil d'administration. >R10-1
2. La Fédération tient ordinairement ses Rencontres en hiver puis en été. Des Rencontres extraordinaires peuvent être convoquées par la Présidence sur proposition motivée du Conseil d'administration ; elles sont également convoquées sur demande motivée de cinq Membres ; la convocation doit alors se faire par lettre recommandée avec avis de réception adressée en temps utile ; les Rencontres ne peuvent alors se prononcer que sur la seule base de la motivation exposée pour les convoquer. >R10-1
3. Lors de ses Rencontres et sur proposition de la Présidence, du Conseil d'administration ou de trois Membres, la Fédération adopte des résolutions. Elles sont relatives aux réflexions, démarches et actions délimitées que ses Membres souhaitent mener ensemble. >R10-2
4. Ces résolutions sont adoptées, au terme de la recherche d'un consensus, sans opposition manifeste ou, en cas d'opposition manifeste, par un vote devant réunir la majorité des suffrages des Membres.
5. Les résolutions concernant un changement dans les statuts ou dans le règlement intérieur, ou celles n'ayant pas obtenu la majorité des deux tiers des Membres présents ou représentés prennent effet après leur

ratification par la majorité qualifiée des Membres, au vu du procès-verbal des Rencontres considérées. La majorité qualifiée est égale à deux tiers des Membres. Si ces résolutions ne sont pas ratifiées, ou si elles ne sont pas ratifiées au moins un mois avant le début des Rencontres nationales suivantes, elles sont réputées nulles et non écrites.

Les autres résolutions prennent effet sans délai.>R10-2

6. Le Conseil d'administration établit un procès-verbal des Rencontres et le notifie aux Membres dans le mois suivant après que les Référent-e-s présent-e-s aient validé la fidélité de ce procès-verbal aux débats.

>R10-1 | R10-2

Article 11- Présidence

1. Le Centre LGBT ou l'association, Membre en charge de l'accueil des prochaines Rencontres d'hiver assure la présidence tournante de la Fédération en concertation avec le Trésorier et avec le Conseil d'administration. La Présidence rend compte aux Membres lors des Rencontres. Elle représente la Fédération dans l'accomplissement des démarches nécessaires au respect des formalités légales, réglementaires et administratives. Dans le cadre des résolutions ayant pris effet, elle ordonnance les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération. >R11-1

2. Les candidatures à la Présidence sont examinées par les Rencontres et déclarées au plus tard un mois avant leur examen. Un huis clos en l'absence des Membres candidats précède le vote qui se déroule à bulletin secret en présence des Membres candidats, lesquels sont admis à voter.

3. Nonobstant les stipulations de l'article 10, alinéa 1er, la Présidence est porte-parole de la Fédération. Afin de gérer les modalités concrètes de ce mandat, la Présidence peut sur proposition du Conseil d'administration nommer un-e ou plusieurs porte-parole délégué-e-s au sein du Conseil d'administration. Ce mandat s'exerce dans les conditions suivantes. Lorsque les circonstances le justifient et que les Rencontres ne sont pas réunies, la Présidence peut sur proposition du Conseil soumettre un projet de communiqué de presse, de réponse à une interview ou de prise de position publique. Elle soumet ce projet aux Membres par tous moyens de communication. Ce projet est adopté à la majorité qualifiée de deux tiers des Membres, les Membres exerçant leur voix par tous moyens de communication. >R11-2

Article 12- Trésorerie

Chaque année lors des Rencontres d'hiver, les Membres élisent un-e des administrateurs-trices au poste de Trésorier-e de la Fédération. Cette personne élue assure le suivi de la trésorerie et l'établissement des comptes et du rapport financier de l'année pour laquelle elle est élue.

Article 13- Conseil d'administration

1. En concertation avec la Présidence et avec le Trésorier, le Conseil d'administration organise les Rencontres, assure le secrétariat permanent de la Fédération, anime les réflexions, démarches et actions entamées lors des Rencontres, propose aux Membres d'y souscrire, leur en communique un bilan d'étape entre deux Rencontres et leur soumet un bilan d'activité lors des Rencontres. Le Conseil rend compte aux Membres lors des Rencontres, à la Présidence et à la Trésorerie. >R13-3| R13-4

2. Les membres du Conseil, adhérent-e-s physiques des Membres personnes morales, sont nommé-e-s lors des Rencontres par une résolution. Ils n'y représentent pas les Membres dont ils sont adhérents et agissent dans le seul intérêt de la Fédération. >R13-1 | R13-2

3. Le Conseil est compétent en cas de litige portant sur l'interprétation des présents statuts. Elle peut également être saisie en cas de litige impliquant un Membre, auquel cas elle est tenue à un devoir de confidentialité. >R13-3| R13-4

Article 15- Règlement intérieur

Sur proposition du Conseil d'administration, la Présidence établit un règlement intérieur qui détermine notamment les modalités d'application des présents statuts. Les modifications apportées au règlement intérieur font l'objet d'une résolution dès l'installation des Rencontres qui les suivent immédiatement. Les modifications sont soumises à ratification à la majorité qualifiée des deux tiers des membres.

Article 16- Dissolution et liquidation

1. En cas de dissolution, un-e ou plusieurs liquidateurs/trices seront désigné-e-s par l'Assemblée générale des Membres réunis à cet effet. Le/la ou les liquidateurs/trices seront chargé-e-s des formalités administratives imposées par la loi ainsi que de remettre l'actif, s'il y a lieu, à une organisation désignée par l'Assemblée générale des Membres sur proposition motivée du Conseil d'administration prise au vu des valeurs exposées dans les présents statuts et particulièrement dans la Charte annexée visée article 2, alinéa 1er.

2. La dissolution volontaire n'est prononcée qu'aux termes d'une résolution soumise à la majorité qualifiée des deux tiers des Membres.

Article 17- Sages (article supprimé)

III) Dimanche 1er février 2009 | Votes et désignations divers

PV des 18R 11 pour. Approuvé.

Prochaines Rencontres

Les 20R sont prévues le 11 et 12 juillet 2009. Metz-Nancy candidature commune, mutualisée.

Les 21R sont prévues le 30 et 31 janvier 2010. Quazar Angers candidate.

Présidence et Conseil d'administration

Quazar présente sa candidature à la présidence.

9 candidatures déposées pour le Conseil d'administration.

Résultat des votes, après un huis-clos:

- Quazar est élue à la présidence.

- Les 9 candidat-e-s au Conseil d'administration sont élu-e-s, avec les votes suivants :

- Francesca Charront 9
- Stéphanie Nicot 9
- Alexis Godde 10
- David Auerbach Chiffrin 9
- Jean-Pierre Chéron 9
- Maxence Aulas 8
- Romain Chappaz 9
- Stéphane Arousseau 10
- Stéphane Corbin 9

Il y avait 11 votants et un bulletin nul.

Fin du résumé.

Fédération LGBT

Fédération des Associations et des Centres Lesbiens, Gays, Bi et Trans en France

Procès-verbal (résumé et détaillé) des XIX^{èmes} Rencontres nationales

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DÉTAILLÉES

Tours, le 31 janvier et 1^{er} février 2009

Malgré la bonne volonté du secrétaire de séance et des assesseurs, il est impossible de retranscrire exhaustivement les propos tenus, en conséquence les Membres sont invités à questionner le Conseil d'administration si une incompréhension apparaissait.

Samedi 31 janvier 2009

I) Installation des travaux

9h30 - 1) Signature de la liste d'émargement et rappels de cotisation – Désignation du bureau de séance

Sont présents et à jour de cotisation (et représentés par) :

- *An Nou Allé* (ANA) (David Auerbach Chiffirin) ;
- *CIGaLes* (Romain Chappaz) ;
- *FGL Lyon* (FGL) (Xavier Teruin) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque daté d'il y a deux semaines) ;
- *LGP Région Centre* (LGPRC) (Jean-Louis Katz) ;
- *Tjenbé Rèd*, (TR) (Maxence Aulas) ;
- *Trans Aide*, (TA) (Stéphanie Nicot) ;

Le pouvoir donné par Agayri au FGL n'est pas valable car cette association n'a pas payé de cotisation.

Six membres sont à jour de cotisation.

Six membres sont présents et à jour de cotisation.

La LGPRC se propose de présider la séance : Sans opposition manifeste (SOM).

Alexis de la LGPRC se propose comme secrétaire de séance : SOM.

David est assesseur : SOM.

09h38 - 2) Bilan moral de la Présidence, débat, approbation - Rapporteur : LGPRC

La LGPRC présente son bilan moral.

TA n'a rien à ajouter et est venue dans le même état d'esprit.

ANA salue l'élégance avec laquelle la LGPRC a assumé sa mission difficile au cours de sa présidence.

CIGaLes et TA proposent de prendre en compte les pouvoirs exprimés par Agayri et le GAGL sous réserve de réception d'un chèque, le cachet de la poste faisant foi. Une pause est prononcée pour que des appels téléphoniques puissent être passés en conséquence.

9h45 - Pause.

10h05 - Reprise.

Après arrivées et débat, sont présents ou représentés et à jour de cotisation :

- *An Nou Allé* (ANA) (David Auerbach Chiffirin) ;
- *CIGaLes* (Romain Chappaz) ;
- *FGL Lyon* (FGL) (Xavier Teruin) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque daté d'il y a deux semaines) ;
- *GAGL* - Orléans - (pouvoir à *CIGaLes*) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque le 1er février au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) ;
- *J'en Suis, J'y Reste* (JESJYR) - Lille – (Stéphanie Verfaillie) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque le 1er février au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) ;
- *LGP Région Centre* (LGPRC) (Jean-Louis Katz) ;
- *Quazar* (Stéphane Corbin) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque le 1er février au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) ;
- *Tjenbé Rèd*, (TR) (Maxence Aulas) ;
- *Trans Aide*, (TA) (Stéphanie Nicot).

Neuf membres sont à jour de cotisation.

Neuf membres sont présents ou représentés et à jour de cotisation.

Après que les nouveaux arrivants ont pu lire le bilan moral et sur demande de vote, le bilan moral de la Présidence est approuvé par neuf voix sur neuf.

10h13 – 3) Bilan d'activité de la Commission de coordination, débat, approbation - Rapporteur : Alexis Godde

Alexis présente le bilan ainsi que des amendements : participations aux réunions nationales (RAVAD), sollicitation des associations membres dans le cadre par exemple d'un concours de scénarios (*Quazar*) ou relations avec d'autres associations (*L'Egide*), mais aussi circulation de leurs informations.

Quazar : Je ne sais pas qui chez nous a suivi cette histoire de scénarios.
Une demande de vote est présentée.

Contre : CIGaLes, GAGL.

Abstentions : TA, Quazar.

Explication de vote : TA présente une abstention positive (ce bilan n'est pas celui qu'on aurait pu souhaiter mais on voit une bonne volonté de remplir le mandat).

Pour : ANA, TR, FGL, LGPRC et J'En Suis J'Y Reste.

10h20 – 4) Bilan financier de la Trésorerie, débat, approbation - Rapporteur : CGL Lille

J'En Suis J'Y Reste n'est pas informée pour pouvoir présenter un bilan financier.
La ComCo n'a reçu que quelques éléments par courriel le matin même.

Quazar propose de voter cet après-midi, ou de voter contre, mais trouve préférable de pouvoir voir ces informations.

CIGaLes veut se prononcer tout de suite contre, sans s'exonérer de regarder les chiffres existants.

Appel au vote : Vote-t-on maintenant sur ce point, quelque soit le vote ?

Explications de vote :

ANA : Confiance à Matthieu même si ce n'est pas une bonne pratique ; pour un report de vote à demain.

Quazar : on ne reproche rien à Matthieu et à JESJYR, mais on veut avoir les informations chiffrées.

TA : Il ne faut pas sanctionner une personne, mais on ne peut pas se prononcer – ni accuser, ni faire confiance – sur rien. Il est fondamental d'avoir un rapport. Un vote doit avoir lieu, un refus, non pour refus de quitus, mais pour sanctionner l'absence de rapport.

LGPRC : on devrait se contenter de constater l'absence de pièces comptables et l'impossibilité de se prononcer.

Vote :

Contre : LGPRC, FGL, ANA.

Abstention : JESJYR.

Pour : GAGL, CIGaLes, Quazar, TR, TA.

Question : Pour un examen des pièces avant de voter ?

- ANA : oui,
- LGPRC : oui,
- TA : non,
- JESJYR : sans position,
- TR : oui,
- CIGaLes et GAGL : non,
- Quazar : non, mais veut regarder les chiffres à la pause,
- FGL : non, mais veut regarder les chiffres à la pause.

Appel au vote sur l'approbation du bilan financier :

Contre : LGPRC, TA, GAGL, CIGaLes, Quazar.

Abstentions : JESJYR, TR, FGL, ANA.

Pour : Néant.

Le bilan financier est rejeté. Un bilan devra être présenté aux prochaines Rencontres. La Présidence propose qu'avant la reprise, les documents soient mis à disposition.

10h45 – 5) Point sur le nombre et la qualité des adhérents de la Fédération ; dernier appel à cotisation 2009 – Rapporteur : LGPRC

Quazar établit un chèque sur le champ, quitte à ce que le chèque déjà envoyé soit annulé.

Après arrivées, sont présents ou représentés et à jour de cotisation :

- *An Nou Allé* (ANA) (David Auerbach Chiffirin) ;
- *CIGaLes* (Romain Chappaz) ;
- *Equinoxe* (Patrick Roberstein) ;
- *FGL Lyon* (FGL) (Xavier Teruin) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque daté d'il y a deux semaines) ;
- *GAGL - Orléans* - (pouvoir à *CIGaLes*) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque le 1er février au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) ;
- *J'en Suis, J'y Reste* (JESJYR) - Lille – (Stéphanie Verfaillie) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque le 1er février au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) ;
- *LGP Région Centre* (LGPRC) (Jean-Louis Katz) ;
- *Quazar*, (Stéphane Corbin) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque le 1er février au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) ;
- *Tjenbé Rèd*, (TR) (Maxence Aulas) ;
- *Trans Aide*, (TA) (Stéphanie Nicot).

Dix membres sont à jour de cotisation.

Dix membres sont présents ou représentés et à jour de cotisation.

10h48 – 6) Validation des invités à l'assemblée générale - Rapporteur : LGPRC

Une association est invitée : l'Égide, de Lille, potentielle nouvelle adhérente.

Possible visite de la délégation locale d'Aides.

Liste approuvée sans opposition manifeste.

II) Questions statutaires

10h50 – 1) Modification des statuts et du règlement intérieur de la Fédération : discussion sur la base du texte présenté par la Commission de coordination et des amendements présentés par les Membres par écrit avant mardi 20 janvier à midi - Rapporteur : Alexis Godde au nom de la ComCo

Nous accueillons l'Egide.

Article 1^{er}

TR : Pourquoi enlever le mot « Centres » ?

TA : Pour l'affichage public et parce que les Centres sont minoritaires en nombre au sein de la Fédération.

ANA : Il ne faut pas être présomptueux, les autres poids lourds associatifs ne sont pas parmi nous. Propose « *Fédération des Centres et des Associations LGBT* ».

TA : propose Fédération *nationale*.

LGPRC : Pas besoin d'attendre les poids lourds, les gens n'ont qu'à nous rejoindre.

CIGaLes : CIGaLes répond à TA que *FNLGBT* est un sigle malheureux et pourrait faire confusion avec un éventuel comité LGBT du Front National, d'où une préférence pour Fédération française.

TA : Enlever le mot *Centres*... du titre pour préciser plus loin « *Elle regroupe des Centres LGBT et des associations locales et nationales LGBT.* »

ANA : Préciser dans le titre *en France*.

LGPRC : *de France*.

Quazar : *FLGBT* sans précision nationale.

ANA : Préciser *en France* est un message pour notre accompagnement des sans-papiers.

Quazar : Aucun problème pour *FLGBT en France* qui deviendra *FLGBT*.

TR : Il y a un risque de confusion. *FLGBT* n'est-il pas trop large pour les personnes en détresse.

LGPRC : propose *Fédération LGBT (France)*.

ANA : propose *Fédération LGBT - Fédération des Centres et des Associations LGBT en France*.

CIGaLes : propose *Fédération LGBT - Fédération des Associations et des Centres LGBT en France*.

CIGaLes demande un vote.

L'Egide et Quazar demandent d'examiner en même temps les articles 1 et 2 avant, afin de les voter ensemble.

11h23 – Article 2

CIGaLes : mettre la Charte à part.

Art. 2 : Alinéa 1^{er}

TA : *La Fédération a pour objet de créer une solidarité entre les associations LGBT de France membres. Elle regroupe des Centres LGBT et des associations locales ou nationales LGBT, qui agissent en France.*

ANA : *La Fédération a pour objet de créer une solidarité entre associations LGBT. Elle regroupe des Centres LGBT et des associations locales ou nationales LGBT, qui agissent en France.*

Ajouter quelque chose pour pouvoir aller en justice, selon la loi du 30 décembre 2004.

JESJYR : Qu'est-ce qu'une association LGBT ? Un groupe féministe en fait-il partie ?

L'Assemblée exprime son accord pour ajout conforme à la loi de 2004. On propose un alinéa 5 : *La Fédération se réserve le droit d'ester en justice pour agir notamment contre les propos, discriminations et violences fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.*

LGPRC : Reprendre le texte de 2004 et viser tout texte législatif qui pourrait s'y substituer.

L'Egide et TA proposent d'ouvrir cet alinéa une références aux intersexes.

ANA cite la loi de 1881 : « *Combattre les violences ou les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou assister les victimes de ces discriminations...* »

TR : Compléter la proposition de CIGaLes en mettant que l'objet de la Fédération est de respecter la Charte, notamment... Et ajouter la mention de la possibilité d'ester en justice.

ANA propose une nouvelle mouture de l'alinéa 5 : « *La Fédération se réserve le droit d'ester en justice. Elle combat les propos, violences ou discriminations fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle assiste les victimes de ces propos, violences ou discriminations.* »

L'Egide : pas de liste.

TR soutient l'idée d'une liste exhaustive.

ANA propose un nouvel alinéa 5 : « *La Fédération combat les propos, violences ou discriminations fondées notamment sur le sexe, l'indétermination de sexe, les mutilations sexuelles, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle assiste les victimes de ces propos, violences ou discriminations. Elle se réserve le droit d'ester en justice, notamment dans ce cadre.* »

CIGaLes et Quazar : La Charte ne doit pas définir l'objet mais le préciser.

LGPRC : On revient aux mêmes discussions que Rennes.

ANA : Inclure la santé et le VIH/sida.

Alinéa 5 : « *La Fédération combat les propos, violences ou discriminations fondées notamment sur le sexe, l'indétermination de sexe, les mutilations sexuelles, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle assiste les victimes de ces propos, violences ou discriminations. Elle a une politique de santé et lutte notamment contre les infections sexuellement transmissibles et contre le VIH/sida. Elle se réserve le droit d'ester en justice, notamment dans le cadre du présent alinéa.* »

CIGaLes : ajouter en collaboration.

ANA : alinéa 5 : « *La Fédération combat les propos, violences ou discriminations fondées notamment sur le sexe, l'indétermination de sexe, les mutilations sexuelles, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle assiste les victimes de ces propos, violences ou discriminations. Dans le cadre de ses coopérations, elle a une politique de santé et lutte notamment contre les infections sexuellement transmissibles et contre le VIH/sida. Elle se réserve le droit d'ester en justice, notamment dans le cadre du présent alinéa.* »

Puis : « *La Fédération combat les propos, violences ou discriminations fondées notamment sur le sexe, l'indétermination de sexe, les mutilations sexuelles, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle assiste les victimes de ces propos, violences ou discriminations. Dans le cadre de ses coopérations, elle a une politique de prévention et de réduction des risques ; elle lutte notamment contre les infections*

sexuellement transmissibles et contre le VIH/sida. Elle se réserve le droit d'ester en justice, notamment dans le cadre du présent alinéa. »

Art. 2 : Alinéa 4

TA : ajouter « indépendante de l'État ».

Quazar : notre seul risque de dépendance réside dans celui des subventions.

ANA : Il y aurait un risque sur les subventions publiques.

Après arrivée, sont présents ou représentés et à jour de cotisation :

- *An Nou Allé* (ANA) (David Auerbach Chiffirin) ;
- *CIGaLes* (Romain Chappaz) ;
- *Couleurs Gaies* (CG) - Metz (Stéphane Aourousseau) ;
- *Equinoxe* (Patrick Roberstein) ;
- *FGL Lyon* (FGL) (Xavier Teruin) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque daté d'il y a deux semaines) ;
- *GAGL* - Orléans - (pouvoir à *CIGaLes*) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque le 1er février au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) ;
- *J'en Suis, J'y Reste* (JESJYR) – Centre LGBT de Lille (Stéphanie Verfaillie) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque le 1er février au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) ;
- *LGP Région Centre – Espace LGBT de Touraine* (LGPRC) (Jean-Louis Katz) ;
- *Quazar, Centre LGBT d'Angers* (Stéphane Corbin) (sous réserve de bonne vérification de l'arrivée d'un chèque le 1er février au plus tard, le cachet de la poste faisant foi) ;
- *Tjenbé Rèd, Mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans) en France ultramarine & hexagonale* (TR) (Maxence Aulas) ;
- *Trans Aide, Association nationale transgenre (TA)* (Stéphanie Nicot).

Sont aussi présent-e-s :

- Alexis, Adrien et Frédéric de la LGP région Centre,
- Delphine de Trans Aide,
- Jean-Pierre et Laurent de Quazar,
- Jérémy, Franceska et Laurence d'Équinoxe,
- Teddy de Tjenbé Rèd,
- Dominique de CIGaLes,
- Elly de JESJYR,
- Pour l'Égide, association invitée : Pascale et Christelle.

Onze membres sont à jour de cotisation.

Onze membres sont présents ou représentés et à jour de cotisation.

TA : Demande de vote de tendance sur cet amendement :

Contre : Néant

Abstentions : CIGaLes, GAGL, Quazar, LGPRC, ANA

Pour : TA, Équinoxe, CG, Lille, TR, Lyon.

L'alinéa 3 ancien, ou 4 dans les amendements de CIGaLes, n'est pas modifié.

12h37 – Pause repas.

13h51 – Reprise.

Art. 2 : Alinéa 3

ANA propose un alinéa 3 nouveau, sous-amendé : « *Dans cette optique, les membres s'engagent à respecter et faire vivre la Charte annexée aux présents statuts.* »

Contre : aucun

Abstention : CG

Pour : le reste

Article 1^{er} :

... Fédération LGBT - FLGBT - Fédération des Associations et des Centres Lesbiens, Gays, Bi & Trans en France...

Article 2 :

Alinéa 1er nouveau, sous-amendé : La Fédération a pour objet de créer une solidarité entre associations LGBT. Elle regroupe des Centres LGBT et des associations locales ou nationales LGBT, qui agissent en France.

2) inchangé

Alinéa 3 nouveau, sous-amendé : « Dans cette optique, les membres s'engagent à respecter et faire vivre la Charte annexée aux présents statuts. »

4) inchangé

Alinéa 5 introduit en séance : « La Fédération combat les propos, violences ou discriminations fondées notamment sur le sexe, l'indétermination de sexe, les mutilations sexuelles, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle assiste les victimes de ces propos, violences ou discriminations. Dans le cadre de ses coopérations, elle a une politique de prévention et de réduction des risques ; elle lutte notamment contre les infections sexuellement transmissibles et contre le VIH/sida. Elle se réserve le droit d'ester en justice, notamment dans le cadre du présent alinéa. »

JESJYR : On ne prend pas en compte une partie de la population.

Équinoxe : Les handicapés.

L'Egide : À quoi sert la Fédération ?

ANA : Rajouter l'état de santé et le handicap dans l'alinéa 5 ? Dans la charte ?

Quazar : Accueillir une personne handicapée motrice dans nos locaux, oui mais techniquement impossible. Inviter *Handigay* sur cette question ?

LGPRC : Assistants sexuels ou affectifs, débats en cours dans les pays nordiques.

TA : Question des travailleuses et travailleurs du sexe.

Quazar : Question de la psychiatrie.

JESJYR : La Fédération combat les discriminations directes ou indirectes...

CIGaLes : Comment prouver quelque chose d'indirect ?

JESJYR : On ne peut pas se fier à la loi.

CG : Il ne faut débattre qu'autour des propositions soumises au préalable (par CIGaLes et TR). Notre manière de travailler n'est pas productive. C'est manquer de respect par rapport aux associations qui ont travaillé en amont.

Appel au vote sur les articles 1 et 2 rédigés tels que suivent :

Contre : Néant

Abstention : CG.

Pour : Le reste.

➔ Lire articles 1er et 2 adoptés dans le résumé, page 2.

14h35 – Article 7

Suite à un débat pour savoir s'il fallait écrire *signataire de la Charte* ou *admis a signé la Charte*, l'article 7 rédigé tel que suis est adopté sans opposition manifeste.

➔ Lire article 7 adopté dans le résumé, page 2.

14h45 – Article 8

Le débat sur le nom de l'exécutif et sur la ratification est reporté aux articles suivants.

TA : propose que le statut d'observateur soit renouvelable une fois.

Consensus sur l'ajout de *renouvelable une fois* aux alinéas 2 et 3, avec des réserves sur le nom de l'exécutif et le processus de ratification.

14h50 – Article 9

Consensus sur la proposition de la Commission de coordination, avec des réserves sur le nom de l'exécutif et le processus de ratification.

14h51 – Article 10

CIGaLes : supprimer dans l'alinéa 1 *Elle est la seule instance...* car ce n'est pas comme cela que ça marche dans les faits. Casser le rythme janvier / juillet. Le rapport d'activité n'est pas nécessaire deux fois par an. *Temps thématiques* intercalaires proposés, on peut les retirer. La ratification est supprimée, les résolutions adoptées ont un effet immédiat.

TR : interrogation sur *un groupe plus restreint de membres*.

CIGaLes : cela mériterait une réflexion plus approfondie.

TA : Contre trois rencontres ! Deux, c'est déjà lourd ; une vraie réunion annuelle suffirait avec dans la foulée un stage de formation. À terme : les rencontres et dans la foulée universités d'été. 5 membres pour provoquer des Rencontres car 3 c'est trop peu. Quatre membres, c'est trop peu pour l'exécutif.

FGL : La question des ratifications a déjà été débattue et votée aux Rencontres de Rennes. Ça me pose problème qu'on en rediscute.

JESJYR : Pour convoquer des Rencontres, est-ce que 5 membres, c'est démocratique ?

TA : 3 seulement, c'est la paralysie.

ANA : 4 ?

CIGaLes : Il faut un chiffre impair. Et pour les résolutions, la majorité qualifiée des deux tiers avec l'abandon des ratifications.

TR : Les ratifications ont un effet coercitif. Elles permettent d'inclure et de faire participer ceux qui seraient absents.

ANA : Texte des résolutions soumis au préalable ?

TA : Il faut de l'efficacité. Les ratifications sont une fausse démocratie mais une vraie bureaucratie. Les conserver pour des modifications au règlement intérieur ou aux statuts, et pour une décision dont une proportion de l'équipe exécutive estimerait qu'elle représente un danger pour la Fédération.

Quazar : Les ratifications, c'est lourd. Les représentants de Quazar aux Rencontres ont un pouvoir de décision donné par le CA.

TA : En République, il y a une instance exécutive et une instance législative. À l'Assemblée, le député ne demande pas aux électeurs de ratifier.

CIGaLes : Ok pour les ratifications concernant le règlement intérieur et les statuts, mais la troisième possibilité est un peu complexe.

TR : La comparaison avec l'Assemblée nationale n'est pas valable puisque les députés représentent l'ensemble de la population.

ANA : Un traité international est ratifié par les parlements. Quant à la minorité de blocage au sein de l'instance centrale : oui, si élection proportionnelle ; non, si élection majoritaire puisqu'une majorité ne se bloquera pas elle-même.

JESJYR : Pour la ratification pour éviter la formation d'hyper-spécialistes.

FGL : D'accord avec la ratification pour les résolutions n'ayant pas obtenu les deux tiers des suffrages. Sans ratification, je ne suis pas sûr que FGL continue. Je ne suis pas sûr que le CA ait envie d'envoyer quelqu'un qui ait tous les pouvoirs.

CIGaLes : Le lien avec les membres ne doit pas se focaliser sur la ratification mais sur le travail.

TA : La démocratie, c'est la loi de la majorité tempérée par le respect des minorités. Pour les élections, propose une commission des candidatures.

Quazar : Craintes et oppositions à limiter le champ des ratifications entendues. Les risques d'avoir une structure chapeauté, avec des prises de pouvoir peuvent exister. Quand il y avait des ratifications, il y avait quel pourcentage de retours ?

TR : Être pragmatique. Question de la validité du message porté par la Fédération. On ne fédère pas forcément les gens en changeant de méthode.

ANA : Retour à la résolution 18R/16.

Alinéa 1^{er}

Accord sur l'amendement de CIGaLes, avec la réserve sur le nom de l'exécutif.

L'alinéa intercalaire de CIGaLes est retiré.

Alinéa 2

5 au lieu de 3 membres pour convoquer des Rencontres (sous-amendement de TA) :

Contre : JESJYR,

Abstentions : ANA, TR, CG,

Pour : huit.

Alinéa intercalaire Dijon reporté pour être étudié en même temps que l'article 13-1 proposé par TR

Alinéa 3 de la ComCo adopté sans opposition manifeste.

Alinéa 4 : report du vote.

Alinéa 5

Ratification après Assemblée générale pour les statuts et le règlement intérieur, ratification entre deux Assemblées générales pour des décisions de l'instance centrale n'ayant pas obtenu en son sein la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Contre : JESJYR, FGL

Abstentions : CG

Pour : huit

Par ailleurs, les Rencontres d'été 2010 évalueront le nouveau régime de ratification.

Alinéa 4 : amendement de CIGaLes retiré. La proposition de la Commission reste seule, elle est adoptée sans opposition manifeste.

Alinéa 6 : amendement de CIGaLes adopté sans opposition manifeste.

L'article 10 ainsi amendé est adopté sans opposition manifeste.

16h35 Pause

16h52 - Article 11

Alinéa 1^{er} : la proposition de la Commission est adoptée sans opposition manifeste.

Alinéa 2 : l'amendement de TR est admis sans opposition manifeste.

Alinéa 3 : l'amendement de CIGaLes est retiré. L'alinéa reste inchangé.

17h06 – Article 12

Report du débat

17h08 – Article 13

CIGaLes, Quazar : Que le trésorier soit une personne physique et non une personne morale.

JESJYR : **Article 13, alinéa 2** : changer *hommes et femmes* en *personnes*.

Article 12 : changer le trésorier personne morale en trésorier personne physique.

ANA : Proposition d'ajouter une double signature sur les opérations sur le compte et sur les chèques supérieurs à 300€.

Quazar : Pas de double signature.

FGL et CIGaLes : Double signature à partir de 500€.

TA : Double signature pour faire chier quelqu'un, c'est un bon moyen. Contre la double signature. TA signale que la banque postale où nous avons le compte est transphobe.

JENJYR : La double signature est un moyen de sécurité.

TR : Double signature à partir de 500 euros.

L'Egide : Mono-signature pour plus d'efficacité.

LGPRC : Simple signature : car les deux personnes devant signer ne se trouvent pas forcément au même endroit.

TA : contre double signature, mais pour nommer commissaire aux comptes.

Contre double signature : CIGaLes, GAGL, Quazar, LGPRC, Trans Aide, Équinoxe, Abstentions ; JENJYR, CG,

Pour : ANA, TR, FGL.

La Fédération devrait faire appel aux services d'un commissaire aux comptes ou d'un réviseur nommé par l'assemblée générale.

Pour l'article 12, l'amendement de CIGaLes est repris, avec une nomination lors des rencontres d'hiver.

17h41 – Article 13

CIGaLes : Changer le nom de la Commission de coordination en Conseil d'administration pour rendre plus lisible le nom de l'organisation.

TR : La dénomination actuelle est sympa, pourquoi changer ?

Appel au vote sur la proposition de la Commission de coordination avec l'appellation *Conseil d'administration* proposé par CIGaLes.

Contre : JESJYR, FGL, TR, ANA

Abstentions : CG, Quazar.

Pour : le reste

JESJYR est toujours gênée par l'article 13 alinéa 2 : *et sont les hommes et les femmes de la Fédération.*

ANA propose *et agissent dans le seul intérêt de la Fédération*, adopté sans opposition manifeste.

Les articles 11, 12 et 13 ainsi amendés sont adoptés sans opposition manifeste.

Le débat sur les amendements visant à créer un article 13 bis (TR) ou un alinéa intercalaire dans l'article 10 (CIGaLes) est reporté.

Article 15 : l'amendement de CIGaLes tombe suite aux décisions antérieures ; seule reste la proposition de la Commission, qui est adoptée sans opposition manifeste.

Article 16 : l'amendement de la Commission est retiré, seul reste l'amendement de CIGaLes, adopté sans opposition manifeste.

Article 17

Vote sur l'amendement de CIGaLes supprimant les sages :

Contre : TR et ANA

Absentions : CG

Pour : le reste

➔ Lire articles 8 à 17 adoptés dans le résumé, pages 3, 4 et 5.

17h55 fin du II) Questions statutaires

TA relance l'idée de la Commission des candidatures. Qui participe à cette commission ? Au moins cinq personnes. Rendez-vous est donné pour le soir même 21h30 au local de la LGPRC, et le lendemain 9h00 en salle des petits déjeuners. L'Assemblée générale ainsi informée ne souhaite pas de vote formel sur ce point et à ce stade. La composition de la commission à ce stade est la suivante : Stéphane A., Stéphanie, David, Jean-Pierre sous réserve, Romain ou Dominique de Dijon, Maxence, Alexis et Frédéric.

18h08, la séance est levée.

Dimanche 1 ^{er} février 2009

10h05

III) Question trans

Présentation du petit guide de la transition de Trans Aide - Rapporteur : Trans Aides

La question trans est encore nouvelle pour de nombreux militants. Il y a un travail d'appropriation et de connaissance sur la question à faire de la part de la Fédération. C'est une question qui touche à des aspects qui concernent aussi bien les lesbiennes et les gays. TA prépare un rapport sur le mouvement transgenre pour l'été.

La question de l'identité de genre n'a pas été intégrée dans la loi sur les discriminations de 2004, exclue délibérément par le gouvernement Raffarin, qui pense comme la gauche précédemment, que ces personnes ne sont pas discriminées mais doivent être soignées.

La psychiatrisation actuelle des trans avait touché à une époque les gays et les lesbiennes. Elle est le fait d'une dictature des « experts » aux ordres de l'ordre hétéro-patriarcal, « scientifiques » qui en d'autres temps, nous expliquaient que les Juifs ou les Noirs n'étaient pas tout à fait des hommes.

Les émeutes de Stonewall ont aussi été une bataille des trans, les premières bouteilles furent lancées par des travestis. C'est une référence commune au mouvement LGBT.

Il existe en France une répression d'État sur la liberté de transition. La psychiatrisation rampante des trans est illégale : il n'y a aucune loi pour leur imposer un suivi psychiatrique. Le mouvement trans français est né dans les années 70, en lien avec le FHAR.

Les personnes intersexuées représentent 1.7% des naissances. Ces enfants sont mutilés, sans qu'on leur laisse la possibilité de se développer et la liberté de choisir ou de ne pas choisir.

Les groupes transsexuels ont longtemps été ceux qui se sont présentés comme malades et demandant des soins. Le mouvement trans est sorti de cela, et demande aujourd'hui le respect, l'égalité des droits, et le changement d'identité de genre sur les papiers sur simple demande. Les transsexuels se disent avoir un trouble. Ce qui définit les transgenres, ce n'est pas l'opération mais la vie sociale.

Il y a eu beaucoup de gays transphobes ; c'est à améliorer mais ça s'estompe. Des trans aussi ont pu être homophobes. TA est contre l'idée d'une marche spécifiquement trans. Discriminer les autres quand on a été soi-même discriminé, c'est une preuve de douleur. Se présenter comme malade, c'est s'exposer à être soigné comme malade.

Trans Aide a été créée en 2004, d'abord en Lorraine, puis en 2007 comme organisation nationale. Des antennes ont ensuite été ouvertes au Centre LGBT de Paris puis à Lille.

Il y a en France 3 000 à 6 000 transsexuel-le-s, qui doivent être respectées, ainsi que leurs revendications. Il faut refuser la stérilisation pour le changement d'identité.

Dans le mouvement Trans Aide, les homophobes sont exclues. Trans Aide n'est pas là que pour demander de l'aide, mais aussi pour apporter ses réflexions sur le genre, le sexisme, le manque de lesbiennes dans le milieu associatif LGBT. Trans Aide va aussi utiliser la Fédération comme moyen de construction du milieu LGBT dans les villes où il n'y en a pas (exemple : le partenariat Equinoxe - Trans Aide à Nancy).

Quazar : Trans Aide est un point d'ancrage et de renseignements très utile. Dans le mouvement trans, il y a des gros désaccords et les gays et lesbiennes se mettent en retrait, moins concernés par le sujet. L'avantage de Trans Aide est d'être plus claire. On doit aussi avoir une première prise de formation des problèmes pratiques (état civil, etc.).

10h28

IV) Intervention en milieu scolaire

Présentation de « *Normal, pas normal ?* », séquence d'animation consacrée aux stéréotypes homophobes, adaptée aux interventions en milieu scolaire - Rapporteur : Stéphane Arousseau pour Couleurs Gaies.

On commence par demander aux élèves d'écrire une insulte sur un post-it, puis deux d'entre eux doivent les regrouper par thème. Les trois quarts des insultes sont sexistes ou homophobes, parfois racistes, et rarement « péquenaud » ou « paysan ».

Ensuite, l'animateur énonce des affirmations et demande aux élèves de « voter avec leurs pieds » selon s'ils sont d'accord ou non. *L'homosexualité est un choix... Les lesbiennes sont des femmes déçues par les hommes... Les personnes homosexuelles n'ont pas une vie heureuse...* Violence symbolique : on les oblige à prendre position. On voit se dessiner des phénomènes de majorité et de minorité, des élèves mal à l'aise d'être dans le groupe minoritaires se débrouillent pour aller dans l'autre groupe. L'animateur leur annonce qu'ils viennent de faire l'expérience de la minorité, que vivent les personnes gays.

Troisième partie : « *Normal, Pas normal ?* ». On montre aux élèves un diaporama projeté ou des photos sur format A3. Règle du jeu : chacun s'engage à respecter autrui, chacun a le droit de mentir. On leur montre une photo d'enfant soldat, Marilyn Manson, des prières juives devant le Mur des lamentations, des nudistes, des femmes en burqa, un kiss-in devant l'ambassade du Nigeria, la foule de la Gay Pride de São Paulo, et la pendaison de deux jeunes homosexuels en Iran.

Le tout se fait en deux heures. S'il y a une troisième heure, on peut leur montrer une vidéo (*Être et se vivre homo*) et leur demander de noter une question sur un post-it.

Il faut demander au professeur d'indiquer aux élèves le thème de la séquence, intervenir dans des classes mixtes, et ne pas intervenir en dehors des heures classiques.

L'intervention peut se faire sur la demande d'enseignants ou d'élèves, dans le cadre de TPE.

10h56

V) Santé

1) 16h00 – Présentation d'une brochure sur la santé lesbienne par le CGL Lille - Rapporteur : CGL Lille

J'En Suis J'Y Reste présente le document « Sappho », réalisée par une collaboration entre les Flamands roses, les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence et plusieurs personnes. Ce document combine des textes réalisés en atelier d'écriture et des informations de prévention. Il a nécessité des centaines d'heures de bénévolat, et de nombreuses connaissances (aide d'un médecin de la DDASS).

Il a été tiré à 500 exemplaires (coût 1 500€) en octobre 2008, et a commencé à être distribué au cours d'un festival littéraire. Il a été financé par une subvention de la DDASS du Nord, issue essentiellement de la caisse de la lutte contre le VIH, ce qui constitue une victoire politique car d'habitude on ne prend pas en compte la santé lesbienne.

Les illustrations sont de l'artiste Célia Guibert.

JESJYR propose dès aujourd'hui la constitution d'une caisse commune pour un tirage de la brochure, qui alors présenterait aussi la fédération et ses membres, avec le logo de la Fédération.

ANA propose un minimum de 75€ par association.

CIGaLes : on peut reprendre l'exemple pour que chacun travaille avec sa DDASS, et pourquoi pas mettre à profit les contacts de la Fédération avec la DGS pour soutenir le projet en édition.

TA : Bravo pour l'initiative, peu de choses sont faites sur la santé lesbienne. Il ne faut pas hiérarchiser entre prévention et sexualité. Il faudrait faire la même chose pour les trans : des trans pensent qu'elles ne peuvent pas être contaminées par le VIH, une trans non opérée peut mettre sa copine lesbienne enceinte.

JESJYR : Le fichier est disponible mais pas encore diffusé en PDF, il est encore un peu encombrant.

CIGaLes : Il pourra être mis en téléchargement sur les sites internet.

11h18 - 2) Présentation du projet Santé LGBT, avec un répertoire des professionnels de santé ; suivi de la résolution 17R/B1 sur les tests rapides - Rapporteur : Stéphane Arousseau pour la ComCo

Stéphane A. présente un projet de carte postale et d'affiche, réalisée par Couleurs Gaies, où des personnes LGBT pourraient indiquer les coordonnées de leur médecin qu'ils considèrent LGBT friendly, afin de pouvoir, après vérification, constituer un fichier de médecins pour informer les personnes qui en chercheraient un.

De plus, nous pourrions diffuser vers les gynécologues les brochures du CRIPS sur la santé lesbienne.

Pour ce projet, Couleurs Gaies a été aidée par un graphiste.

Quazar : Réticence de la part du Conseil de l'ordre des médecins. Les médecins n'ont pas le droit de faire partie d'une liste si celle-ci est rendue publique. Un autre cas du même type existe au RAVAD. La Fédération ne peut pas avoir accès aux données d'une ville, c'est l'association locale concernée qui doit avoir les coordonnées locales. Ce n'est pas l'orientation sexuelle du médecin qui compte mais ses compétences, voilà pourquoi nous n'attachons pas d'importance au fait qu'un médecin soit gay. Voir aussi avec le Réseau Ville-Hôpital et le MFPF.

CIGaLes : Rappel que ce projet n'est pas nouveau et faisait suite aux projets communs Fédération-AIDES postérieurs à la brochure « Gay dans tous ses états » évoqués lors du séminaire associatif de fin 2006. Il était alors question, partant de l'exemple genevois de Dialogai, de construire une démarche claire et sûre pour permettre aux associations LGBT et délégations locales de répondre aux demandes de professionnels de santé. Il n'était évidemment pas question de constituer un fichier national, chaque localité créant et gérant son répertoire de professionnels, l'important étant bien sûr les compétences et l'accueil homo-ami du professionnel et non son orientation. Au niveau national, il avait même été évoqué de se rapprocher de l'Ordre des Médecins pour sécuriser la démarche. La Fédération et AIDES pouvaient proposer un modèle commun de cartes postales contacts.

2) Suivi des résolutions 17R/B1 et B2: 1er retours d'expérience sur les tests rapides et point sur la journée 'Boîte à outils' de Aides – Rapporteurs : CIGaLes

Ce point est reporté.

VI) Déportation et lutte contre l'homophobie

11h51 – 1) 09h30 – Présentation d'une exposition sur la déportation de l'association 'Mémoires en Chantier' par le CGL de Lille ; point sur les actions en faveur de la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité : Rapporteur Stéphane Arousseau pour la ComCo

J'En Suis J'Y Reste présente une exposition sur le parcours de 3 femmes pendant la Seconde Guerre mondiale.

Coordonnées de « Mémoires en Chantier »

memoiresenchantier@free.fr

Isabelle Sentis

06 10 48 02 29

140, bd Victor-Hugo

59000 Lille

Il faudrait un soutien financier pour pouvoir diffuser cette expositions dans d'autres Centres LGBT.

Couleurs Gaies : C'est un excellent travail de recherche, mais on peut regretter une présentation visuelle dense, avec beaucoup de textes.

Couleurs Gaies a reçu une proposition du directeur de cabinet de la Préfecture de la Moselle. Il s'agirait de poser une plaque (comme celle apposée au mémorial parisien de la déportation), rappelant les divers motifs de la déportation, non pas devant le mémorial départemental situé dans un endroit isolé mais dans la gare de Metz. Couleurs Gaies pense à la possibilité de faire une cérémonie concurrente à la gare en même temps que la cérémonie officielle du mémorial.

Quazar : Est-ce le rôle d'une association LGBT ?

LGPRC : La pose d'une pierre ou inscription devant chaque monument aux morts pourrait être une campagne nationale de la Fédération.

2) Suivi de l'affaire Vanneste et de la loi de 2004 contre les injures liées à l'orientation sexuelle ; discussion sur une extension des compétences de la Halde - Rapporteur : Tjenbé Rèd

Ce point est reporté.

VII) Votes et désignations divers

12h01 – PV des 18R

ANA : Ce PV a été approuvé à l'unanimité de la ComCo et du bureau de séance. ANA votera donc pour. Le PV des 18R est approuvé sans opposition manifeste.

12h04 - Lieu des 20R (Rencontres d'été) - Rapporteur : Alexis Godde pour la ComCo. Election de la Présidence 2009/2010 et autres élections en tant que de besoin – Rapporteur : Alexis Godde pour la ComCo.

Tour de table des candidatures

CG : Option pour les Rencontres d'été, mais pas de candidature pour la Présidence.

TA : Peut-être organiser des rencontres ensemble, tout la Lorraine, mais pas pour Nancy toute seule.

Équinoxe : d'accord avec TA.

JESJYR : Difficile de se prononcer, une option pour l'été.

TR : Pas de candidature.

CIGaLes : Pas de candidature mais se verrait bien à Lille pour l'été.

Quazar se porte candidate à la présidence et à l'organisation des 21R.

FGL : Pas de candidature.

L'option Metz s'est transformée en candidature commune des associations lorraines.

JESJYR retire sa candidature.

Les 20R sont prévues le 11 et 12 juillet 2009.

Les 21R sont prévues le 30 et 31 janvier 2010.

Candidatures pour le Conseil d'administration

TA : Il faut prendre un axe de travail principal et plusieurs axes secondaires, s'appuyer sur des structures associatives. Et avoir une mailing-list d'importance pour avoir une Fédération puissante.

Proposition d'un Conseil à 9 personnes, pour n'exclure aucune candidature. Il n'y aura pas de 2^e chance si on rate.

Sont candidat-e-s :

- Francesca Charront
- Stéphanie Nicot
- Alexis Godde
- David Auerbach Chiffrin
- Jean-Pierre Chéron
- Maxence Aulas
- Romain Chappaz
- Stéphane Arousseau
- Stéphane Corbin.

Huis clos.

12h14 – Rapport de CIGaLes

Quazar est élue à la présidence.

Les candidat-e-s au Conseil d'administration sont élu-e-s, avec les votes suivants :

- Francesca Charront 9
- Stéphanie Nicot 9
- Alexis Godde 10
- David Auerbach Chiffrin 9
- Jean-Pierre Chéron 9
- Maxence Aulas 8
- Romain Chappaz 9
- Stéphane Arousseau 10
- Stéphane Corbin 9.

Il y avait 11 votants et un bulletin nul.

12h45 Clôture des rencontres. Déjeuner et visite de la ville.